



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 15 février 2022.

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, M. Yvonnick BEAUJOUAN, Mme Annie BERTHEAU, M. Olivier BESNARD, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Christine HUET, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Nathalie POMMIER-AUTRIVE, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Objet : Remboursement d'une partie des adhésions à l'école de musique intercommunale et à l'école d'arts plastiques municipale dans le cadre du dispositif CESAM au titre de l'année 2021-2022

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Luc FRIESSE, procuration donnée à M. Christophe ELIE  
M. Boris MARC, procuration donnée à M. Jean COLY

Absente excusée :

Mme Sandra LEMOINE-CABANNES

Nos réfs. :  
CULT\_DEL\_2022\_15

Nombre de conseillers en exercice :  
29 titulaires

Titulaires présents : 26

Pouvoirs : 2

Total votants : 28

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. Christophe ELIE, secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2021-06 du 13 juillet 2021 approuvant la participatiior financière de la ville de Mer à hauteur de 20€ pour la prise en charge d'une partie de la cotisation d'adhésion à l'école de musique intercommunale ou à l'école d'arts plastiques municipale ;

Transmis au représentant de l'état le 01/03/2022

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 08 décembre 2021.

Notifié le 01/03/2022

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Le maire



Vincent ROBIN

- **D'APPROUVER** le versement de 20€ à chaque enfant né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, inscrit à l'école de musique intercommunale ou à l'école d'arts plastiques municipale et dont le nom figure dans les documents annexés à la présente délibération.

- **D'AUTORISER** Le maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 041-214101362-20220301-DEL2022\_15-DE

**Pour extrait conforme,**  
**En mairie, le 25/03/22**  
**Le maire**

Vincent ROBIN



Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

 SLO

ID : 041-214101362-20220301-DEL2022\_15-DE

## Fichier élèves école d'arts plastique CESAM 2021-2022

### Bénéficiaires CESAM école d'art plastique

M/Mme D
M/Mme G
M/Mme G
M/Mme M
M/Mme N
M/Mme O
M/Mme P
M/Mme P
M/Mme R
M/Mme S
M/Mme B
M/Mme C
M/Mme L

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



ID : 041-214101362-20220301-DEL2022\_15-DE

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



ID : 041-214101362-20220301-DEL2022\_15-DE

Fichier élèves école de musique Beauce Val de L  
CESAM 2021-2022

**Bénéficiaire CESAM école de musique**

M/Mme D
M/Mme D
M/Mme.S
M/Mme F
M/Mme G
M/Mme G
M/Mme G
M/Mme J
M/Mme K
M/Mme L
M/Mme L
M/Mme.M L
M/Mme L
M/Mme O
M/Mme P
M/Mme P
M/Mme Q
M/Mme R
M/Mme R
M/Mme S
M/Mme V
M/Mme B

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



ID : 041-214101362-20220301-DEL2022\_15-DE